

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25.01.2023

Le quorum n'étant pas atteint à 19h30, Mme Le Maire propose une visite pour le salon des peintres et sculpteurs pour le point N°2 concernant le vote du Conseil Municipal.

Délib 2024.01/01 | Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2023

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ADOPTE le procès-verbal rédigé par Antoine LOPEZ, secrétaire de séance du conseil du 14 décembre 2023

Délib 2024.01/02 | Vote du prix du Salon des peintres

Les gagnants pour le prix du Conseil Municipal sont :
Peintres : Gilles MARI avec 5 voix pour les peintres.
Et Michel MOREL avec 8 Voix pour les sculpteurs.
Des paniers garnis seront remis aux gagnants lors du vernissage.

Délib 2024.01/03 | Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité AUTORISE Madame le Maire à mandater les différentes factures d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2023, pour les chapitres 20, 21 et 23, du budget communal ci-dessus tels que proposés dans le tableau ci-après :

Article	Libellé	BP 2023	Montant autorisé avant BP 2024 (25%)
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	20.000,00 €	5 000,00 €
203	Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	108 313,60 €	27 078,40 €
2051	Concession et droits similaires	12 500,00 €	3 125,00 €
Sous-total chapitre 20		140 813,60 €	35 2023,40 €
2111	Terrains nus	24 674,70 €	6 168,68.€
2116	Cimetières	14 500,00 €	3 625,00 €
212	Agencements et aménagements de terrains	13 200,00 €	3 300,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	37 820,66 €	9 455,17 €
2151	Réseaux de voiries	50 919,28 €	12 729,82 €
2152	Installations de voirie	45 048,13 €	11 262,03€
21538	Autres réseaux	10 000,00 €	2 500,00 €
2156	Matériel et outillage d' incendie et défense civile	2 000,00 €	500,00 €
2157	Matériel et outillage technique	9 034,59 €	2 258.65 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 859.75 €	714,94 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	28 356,00 €	7 089,00 €
2183	Matériel informatique	4 954,10 €	1 238.53 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	6 045,00 €	1 511,25 €
2188	Autres immobilisations corporelles	14 420,00 €	3 605,00 €
Sous-total chapitre 21		263 832,21 €	69 958,05€
231	Immobilisations corporelles en cours	17 560,00€	4 390,00€
2313	Constructions	1 007 286,87 €	251 821,72 €
Sous-total chapitre 23		1 024 846,87 €	256 211,72 €
TOTAL		1 429 492,00 €	357 373,17€

Délib 2024.01/04	Délibération concernant la signature de la convention Bazar culturel et le centre de loisirs
-------------------------	---

Madame Le Maire donne la parole à Catherine JARRI pour présenter ce point. Pour rappel une convention a déjà été signée par la commune pour le ciné débat et l'escape game.

Le périscolaire peut également bénéficier de ce dispositif avec :

- 1 animation jeu de rôles « Les usages du numérique » (date à déterminer) ;
- 1 animation malle pédagogique « A la Bonne Fr'Enquête » le mercredi 14 février 2024 de 9h30 à 11h30 ;
- 5 ateliers création d'une émission de radio les 8, 9, 11 et 12 avril de 9h30 à 11h30 et le 27 avril de 17h à 19h ;
- 3 ateliers création d'une animation en stop motion les mercredis 22, 29 mai et 5 juin de 9h30 à 11h30 ;
- 1 permanence culturelle le vendredi 24 mai 2024 de 17h30 à 20h30.

Ces projets sont pris en charge par l'Etat, et ne coutent rien à la commune.

Le service périscolaire est informé et a validé les choix.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité VALIDE la convention présentée **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer la convention

Délib 2024.01/05	Délibération concernant la signature d'une convention d'accueil des enfants éventuellement inscrits dans un centre de loisirs d'une commune aux alentours
-------------------------	--

Après avoir contacté les communes aux alentours, certains centres de loisirs ferment la même semaine que Sonchamp depuis plusieurs années. Toutefois :

Considérant la fermeture du centre de loisirs les semaines : 08, 16 et 44 en 2024, **Considérant** qu'il peut y avoir un besoin et des demandes concernant l'accueil des enfants fréquentant les écoles maternelle et primaire de la commune de Sonchamp, qu'il peut y avoir un besoin et des demandes concernant l'accueil des enfants non scolarisés à Sonchamp mais habitant sur la commune, **Considérant** la convention intercommunale de partenariat pour l'animation du secteur « enfance et jeunesse » établi entre la Communes de Vieille Eglise, Auffargis et les Essart le roi et la Commune de Sonchamp,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité,

APPROUVE la convention à intervenir entre les deux communes dans les conditions définies entre les parties sous réserve qu'il n'y ait pas d'ouverture sur Sonchamp, **APPROUVE** la participation de 8 euros au maximum par journée complète et par enfant, **PRECISE** que le transport n'est pas pris en charge par la commune de Sonchamp

PRECISE que cela ne concerne pas les enfants des communes extérieures inscrits au centre de loisirs de Sonchamp habituellement

Délib 2024.01/06	Délibération concernant la participation financière des enfants éventuellement inscrits dans un centre de loisirs d'une commune aux alentours
-------------------------	--

A l'inverse des communes citées au point précédent, Bullion accepte de recevoir les enfants de Sonchamp mais ne refacture pas la commune. Afin d'ouvrir la possibilité à certains foyers de bénéficier du même avantage que pour les communes de Vieille Eglise, Auffargis et les Essart le Roi, Madame Le Maire propose de rembourser les familles directement sur présentation d'une facture acquittée.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité,

DONNE l'autorisation de rembourser les familles à hauteur de 8 euros maximum par enfant et par journée d'accueil sur présentation d'une facture acquittée uniquement pour les semaines 08, 16 et 44 pour 2024

SOUS RESERVE de ne pas dépasser le montant du tarif journée de Sonchamp

SOUS RESERVE qu'il n'y ait pas d'ouverture du centre à Sonchamp

PRECISE que le transport n'est pas pris en charge par la commune de Sonchamp

PRECISE que cela ne concerne pas les enfants des communes extérieures inscrits au centre de loisirs de Sonchamp habituellement

Délib 2024.01/07	Mise à jour du tableau des effectifs
-------------------------	---

Madame Le Maire informe que 2 agents techniques sont partis à la retraite au 1^{er} janvier et ont été remplacés. Les deux agents sont maintenant à temps complet ce qui n'était pas le cas précédemment, c'est pourquoi le tableau des effectifs à besoin d'évoluer. Un autre agent technique a obtenu le concours d'ATSEM. Elle occupait ce poste sans en avoir le grade.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité AUTORISE la modification du tableau des effectifs.

COMMUNE DE SONCHAMP
 - 78 120 -
 Département des Yvelines
 Arrondissement et Canton de Rambouillet

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE
EN VERTU DE SES ATTRIBUTIONS
ET DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

 n°2023-004

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SONCHAMP,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 2020-07/05 du 03 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

Vu l'adoption du Budget Primitif 2023 par délibération n° 2021-04/06 en date du 13 avril 2023

Considérant que le dégrèvement de THLV et autres reversements et restitutions sur contributions directes n'ont pas été pris en compte.

Considérant que ces deux dépenses n'étaient pas prévisibles au moment du vote du budget,

Considérant qu'il convient d'équilibrer les dépenses et les recettes,

LE MAIRE DECIDE

Article 1 : Le tableau suivant :

Section de fonctionnement

	Dépenses en euros		Recettes en euros	
	Baisse des crédits	Hausses des crédits	Baisse des crédits	Hausses des crédits
Chapitre 014				
Atténuation de produits		+ 595		
Article 7391112				
Dégrèvement de THLV		+ 100		
Article 739118				
Autres reversements et restitutions sur Contributions directes				
Chapitre 011				
Dépenses à caractère général	- 695			
Article 615228				
Entretien et réparation sur autres Bâtiments				
TOTAL	- 695	+ 695		

Article 2 : Ampliation en sera adressée à Madame La sous-préfète, Monsieur le Trésorier Payeur de Rambouillet et au contrôle budgétaire de Versailles.

A Sonchamp, le 18 janvier 2024

Madame Le Maire procède à la lecture du courrier de la commerçante multiservice qui présente le bilan de ces 6 années :

- Augmentation du chiffre d'affaires de 5.5 %
- Augmentation du coût de l'énergie de 25%,
- Augmentation des matières premières d'environ 10%
- Une baisse de salaire de 19.5 %.

Elle demande de conserver une mesure provisoire de 100 euros sur le loyer de l'Epicurienne.

A ce jour Madame Le Maire a rencontré une personne qui serait intéressée pour reprendre le commerce pour une possible reprise en avril.

Madame Le Maire expose le bilan des loyers payés par l'Epicurienne hors charge depuis son installation :

Exemption de tout loyer : 2017 /2020 / 2021 / 2022

Loyer 200 euros par mois : 2018/2019

Loyer 100 euros par mois : 2023

Les membres du Conseil Municipal avaient précédemment entendu les arguments concernant les difficultés financières rencontrées suite au COVID et la guerre en Ukraine.

Le débat est ouvert sur ceux qui restent à 100 euros pour faire vivre le commerce et ceux qui souhaitent faire évoluer à la hausse le loyer.

Madame Le Maire soumet au vote :

8 voix pour une augmentation du loyer car pour rappel le bail avait été signé et accepté pour un loyer de 500 euros

9 voix pour le maintien à 100 euros du loyer afin de pérenniser le commerçant local

2 abstentions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE de conserver le montant du loyer mensuel à 100 euros à partir du 1^{er} février 2024 et ce jusqu'au 31 janvier 2025.

PRECISE que les charges restent à la charge entière de Madame Sophie MERLINO/ OMNES.

PRECISE que le loyer sera revu après la période visée ci-dessus après présentation du bilan et de l'activité.

PRECISE que cette mesure est propre à l'occupant actuel du local commercial. En aucun cas, cette mesure ne s'appliquera en cas de cession ou de fin d'activité.

2024.01/10	Questions diverses
-------------------	---------------------------

Voirie/ terrains :

- Vidéo surveillance : l'adjudant-chef COUESLAN a été reçu en mairie. Un descriptif présente différentes possibilités pour une installation sur la commune. Proposition d'une réunion publique. Rendez-vous de gendarmerie avec la visualisation sur le terrain. Le secteur prioritaire est le bourg suite aux tags, à l'intrusion en maternelle et le début d'incendie en primaire. Les vidéos seraient stockées dans un serveur sécurisé et seules des personnes assermentées seraient habilitées à visionner les vidéos ainsi que les gendarmes sur demande. Un arrêté ou une délibération sera rédigé au moment du lancement de projet. Pour porter le projet, une demande de subvention sera faite.
- Demande de prévoir à nouveau le curage des fossés. Il y a deux zones prioritaires Chatonville et la Guèpière. Proposition de commencer à l'aval afin de ne pas faire couler sur les autres zones.
- Route de la ferme de Renouvilliers : une demande a été faite par les propriétaires de la méthanisation Bioénergie Sonchamp, auprès de Rambouillet territoires pour financer la réfection de la route. Il est demandé l'appui de la commune auprès du Président de la communauté d'agglomération, considérant que le site de la méthanisation est desservi par cette route et, le gaz est distribué sur le territoire.
- A l'occasion des vœux du maire des « nids de poules » ont été signalés par les riverains. A la route rouge un trou a été bouché avec de l'enrobé à froid. Un tour de la commune sera fait avec les Services Techniques pour voir comment ils seront rebouchés et si cela nécessite l'intervention d'une entreprise.
- Une tranchée a été faite par ENEDIS à Louareux et non rebouchée à ce jour. ENEDIS a été relancé.
- Etude pour le passage en led de l'éclairage public. Le coût est onéreux, les travaux seront divisés « en tronçon » afin d'étaler les dépenses.

Bâtiments :

- Rencontre avec BATIGERE. Le chantier était ouvert mais pas d'ouvrier sur le site. Les livraisons prévisionnelles sont les mois de mai pour 2 lots et en juin pour 3 lots.
- Cabinet médical : déménagement prévu le week end du 10-11 février 2024 à la demande des médecins. Les travaux avancent.
- Pignon de Greffiers : depuis 3 ans le dossier est ouvert. La commune souhaite que la salle soit opérationnelle pour les élections du mois de juin. Réunion de lancement de chantier le mardi 30 janvier à 10h en mairie.
- L'appartement au-dessus de l'Epicurienne est maintenant loué.
- L'Eglise se dégrade, un dossier avec diagnostic a été fait. La première action à traiter serait le clocher. Madame Marie de CUVERVILLE se propose de suppléer Madame Catherine JARRI pour le carnet d'entretien.

Evénements/ réunions :

- La commune a été retenue pour Village d'avenir. Cela va permettre d'obtenir des aides pour des audits énergétiques sur tous les bâtiments communaux afin de faire des améliorations et donc des économies. Le projet est piloté par notre sous-préfète. Le 29 janvier première réunion.
- Riscrise : le compte rendu de l'exercice de crise inondation a été réceptionné. Le bilan est bon. Bonne communication entre les services. Les points à améliorer seront intégrés dans le Plan Communal de Sauvegarde. Début mars il y aura une réunion pour compléter le dossier.
- Organisation Intervillage pour Rambouillet Territoires : 14 jeux par équipe. Un diaporama a été diffusé sur Illiwap et sera publié dans le journal
- Inauguration le 19/04 de Bioénergie Sonchamp
- Le Conseil Municipal des Enfants : il y a déjà eu deux réunions. Plusieurs idées sont ressorties dont le fleurissement des sentes et un potager partagé (le lieu reste à déterminer). C'est un groupe dynamique.

- Réunion « inondation » à Epernon.
- Lundi 29 janvier, rendez-vous pour les poteaux incendie.
- Assemblée Générale de la CUMA le 1^{er} février

Divers :

- Le Département signale une perte de 180 000 000 euros suite au manque de ventes immobilières et baisse de la TVA (consommation en baisse). 2024 sera certainement une année blanche pour les subventions et donc pour le triennal voirie. Le prochain serait donc réalisé entre 2025-2028. Une réunion aura lieu le 8 février à Orphin.
- Transport scolaire : nombreux disfonctionnements depuis le début de l'année par manque de chauffeurs avec la modification des marchés par IDF Mobilité. Chaque jour, les incidents sont remontés par mails à Transdev, à Rambouillet territoires et à IDF mobilité. Les premiers jours, la commune a dû faire face à des cars qui ne sont pas passés, un arrêt supprimé arbitrairement (La Chéaille), une tournée à vide... par exemple. Une réponse type a été reçue.
- Une information a été reçue via l'AMF : le gouvernement ne s'oppose pas la prise en charge des AESH pour la pause méridienne en lieu et place des communes.
- Communiqué INSEE : 1686 habitants à Sonchamp
- Demande de rendez-vous d'un parent pour organiser le temps méridien pour la rentrée prochaine. Madame Le Maire indique qu'une réunion est organisée le 25/01 avec les représentants des parents d'élèves. Une adresse courriel a été mise à disposition pour les parents d'élèves non élus pour poser des questions.
- Depuis le 1^{er} janvier 2024 fusion du syndicat des 3 rivières syndicat mixte Drouette et ses affluents.